



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 08/08/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240729-D2024_88_SI-AR

DECISION 2024-88

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-09 en date du 10 juillet portant délégation de fonction et de signature à M. Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération Transfrontalière », de manière générale et permanente,

Considérant la mise en service prochaine de la chaufferie bois du centre aquatique communautaire « Cap Vert » à Breistroff-la-Grande et le besoin en plaquettes bois pour l'alimenter à sa mise en service,

Considérant les difficultés ponctuelles d'approvisionnement en bois par la CCCE ne permettant pas de produire suffisamment de plaquettes pour assurer l'alimentation de l'équipement à sa mise en service,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de fourniture de 220 tonnes de plaquettes bois P45 pour l'alimentation de la chaufferie bois du centre aquatique Cap Vert est conclu le 29 juillet 2024 avec l'entreprise Bois Valorisation Energie Service SAS, 110 rue Foch à 57680 NOVEANT-SUR-MOSELLE, pour un montant de 22 440 € H.T. soit un total de 24 684 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 juillet 2024

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité
et la Coopération transfrontalière

Décisions / Publication sur le site de la CCCE : le **12 AOUT 2024**